**Evaluation des interventions en faveur de l’autonomisation des femmes dans la chaine de valeur karité à travers le projet « appui à l’autonomisation des femmes de la filière karité en Côte d’Ivoire ”**

**TERMES DE REFERENCE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Lieu:** | Côte d’Ivoire |
| **Date limite de candidature:** | le 10 Avril 2019 |
| **Type de Contrat :** | Contrat de Service Spécial (CSS) |
| **Langues Requises :** | Français, Bonne connaissance de l’Anglais est un atout |
| **Date de début :** | 10 Juillet 2019 |
| **Typologie de la consultance :** | 1 Expert National |
| **Durée du contrat :** | 20 jours ouvrables sur une période de 02 mois-calendrier au maximum |

**I. CONTEXTE**

ONU Femmes, fondée sur la vision de l'égalité inscrite dans la Charte des Nations Unies, œuvre pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; l'autonomisation des femmes ; et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. En Côte d'Ivoire, les interventions d'ONU Femmes dans le cadre de son plan stratégique 2017-2020 visent à : (i) soutenir le leadership et la participation des femmes ivoiriennes dans les processus décisionnels, (ii) améliorer l'accès des femmes à l'autonomisation et aux opportunités économiques (iii) éliminer les violences contre les femmes et les jeunes filles.

Plus particulièrement en matière d’autonomisation économique, depuis 2014, ONU Femmes Côte d'Ivoire soutient le gouvernement de la Côte d'Ivoire à travers des projets d’autonomisation économique dans les zones rurales. Dans ce cadre, le bureau d’ONU femmes Côte d’Ivoire a initié en 2017 le programme phare « Autonomisation des femmes à travers une agriculture résiliente face aux changements climatiques » (AGRIFED Côte d’Ivoire), lequel comprend un volet d’appui à l’entreprenariat féminin et un volet qui ciblera l'autonomisation des femmes du secteur agricole à travers une agriculture résiliente face aux changements climatiques. Sur ce dernier volet, le programme a prévu sur une période de 4 années, de soutenir l’autonomisation économique de 40.000 femmes dans des chaînes de valeur agricole. Cinq filières sont concernées, à savoir l’anacarde, le cacao, le karité, le manioc le maraîcher. Ce programme est inscrit également comme une contribution du Système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme National d’Investissement Agricole 2e génération (PNIA 2).

Dans la mise en œuvre de ce programme, le bureau de l’ONU Femmes Côte d’Ivoire, en appui au Ministère de la Femme, de la Famille et de l’Enfant, a démarré en octobre 2017 son appui à l’autonomisation des femmes de la filière karité. Dans la suite des appuis apportés en 2017 aux femmes de cette filière, l’ONU Femmes a signé un partenariat d’accord avec l’association Filière Karité de Côte d’Ivoire (Association FIKACI) en juin 2018 pour la mise en œuvre du ***projet d’appui à l’autonomisation des femmes de la filière karité en Côte d’Ivoire***. Dans la phase pilote de ce projet réalisée dans le Tchologo et le Bounkani, la FIKACI a bénéficié d’un appui technique et financier de l’ONU Femmes pour l’accompagnement de la filière à la certification biologique de ses produits en vue de permettre aux femmes d’accéder à des marchés plus importants, d’accroître leurs revenus et de tirer davantage de profit de leurs activités. Ce processus soldé par l’obtention du certificat biologique en décembre 2018, a aussi favorisé la création du Groupement d’Intérêt Economique (GIE FIKACI) suivant les exigences de la certification ECOCERT. Cette organisation qui se veut fédérative, veillera au respect continu des normes de certification biologique et organisera les échanges sur le marché international afin de permettre l’accroissement des revenus des femmes du secteur grâce aux opportunités offertes par la certification.

Suite aux réalisations et acquis des interventions dans cette phase pilote dans la chaîne de valeur karité au profit des femmes de cette filière, l’ONU Femmes et le Ministère de la femme, de la famille et de l’enfant, envisagent de capitaliser au mieux sur cette expérience pilote, en tirant des leçons de la mise en œuvre, en vue de la phase expansive du projet dans la chaîne de valeur karité et dans les autres chaines de valeur agricole visées par le programme AGRIFED.

Les interventions dans la chaine de valeur karité menées à travers le projet « **appui à l’autonomisation des femmes dans la filière karité en Côte d’Ivoire ”** objet de la présente évaluation, ont été financées par l’ONU Femmes pour un budget de 350.000 USD sur une période de 18 mois (Octobre 2017-Mars 2019). L’exécution du projet est assurée par ONU FEMMES en partenariat avec le gouvernement et l’Association FIKACI.

**II. DESCRIPTION DU PROJET**

**La structure budgétaire du Programme :** USD 350.000 USD d’ONU Femmes ;

**Les institutions nationales partenaires : i)** Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l’Enfant (MFFE) **ii**) le Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural (MINADER) **iii**) le Ministère des Eaux et Forêts (MEF), **iii**) le Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité (MIS)

**Les partenaires de mise en œuvre :** Association FIKACI

**Période de mise en œuvre du programme :** Octobre 2017**-** Mars 2019

**L'objectif principal :** La présente initiative vise à offrir des opportunités aux femmes du secteur agricole pour progresser dans les chaînes de valeur, en vue de contribuer à leur assurer une sécurité du revenu, un travail décent et une autonomie économique.

**Résultats escomptés :**

**Résultat 1 : La capacité de production des petites exploitations de la chaîne de valeur karité est améliorée**

**Résultat 2 : La connaissance des opportunités de marché par les femmes du secteur karité est améliorée**

**Résultat 3 : La culture forte de la gestion axée sur les résultats, de la production de rapports et de la gestion des connaissances est évidente**

**III. OBJECTIF DE L'EVALUATION**

La présente évaluation vise à établir un bilan d’étape du projet, en vue d’identifier les points forts et les points faibles de l’intervention, l’évaluation des réalisations, leurs contributions à la réalisation des objectifs de développement de la Côte d’Ivoire, et de formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles pour assurer une pérennisation des actions et orienter les prochaines phases du projet dans les chaines de valeur agricole.

**De façon plus spécifique :**

Il s’agira d’établir une situation actuelle de la mise en œuvre à des fins de capitalisation par les différents partenaires : succès et bonnes pratiques, difficultés rencontrées et mesures de mitigation, erreurs à éviter dans le futur, stratégie partenariale.

L’exercice vise plus particulièrement à analyser **la pertinence** et la qualité du projet, **l’efficacité** des interventions en termes d’atteinte des objectifs fixés, **leur efficience**, en termes d’utilisation des ressources humaines et financières, **la durabilité** des résultats obtenus ou en cours d’obtention. L’évaluation identifiera également les évolutions du contexte interne et externe, **la flexibilité d’adaptation et de réplication du processus de mise en œuvre** et les facteurs ayant facilité ou entravé la mise en œuvre des interventions.

**V. CRITERES ET QUESTIONS CLES DE L’EVALUATION**

Les questions ci-dessous donnent une indication des informations clés à renseigner par l’évaluation.

**V.1. Pertinence**

La pertinence du projet repose sur la mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le projet sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l’évolution du contexte physique, politique, économique, social, environnemental et institutionnel. A cet effet les questions suivantes sous-tendent cette analyse :

* Est-ce que le choix des activités du projet est lié aux problèmes de genre identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ?
* Le choix des partenaires est-il pertinent à la situation des femmes et des groupes marginalisés ? Existe-t-il un partenariat de travail ?
* Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ?
* Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d’évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d’autres besoins et priorités ?

**Prise en compte du genre**

* Le document de programme intègre-t-il un diagnostic genre avec des données désagrégées montrant les contraintes et besoins spécifiques des femmes ?
* La composition de l’équipe de gestion du programme a-t-elle tenu compte de l’équilibre de genre ?
* Les rapports de suivi du programme montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ?

**V2.** **Efficacité**

Le critère efficacité établit une comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. L’intérêt étant de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser. A ce titre, les points suivants sont à investiguer :

* Est-ce que les stratégies et les partenaires de mise en œuvre ont été de nature à permettre l’atteinte des résultats ? Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle influencé l’efficacité du projet : y a-t-il eu une synergie avec les autres interventions sur le terrain ? Y a- t-il eu un lien entre les activités de chaque partenaire de mise en œuvre pour un meilleur effet du projet ?
* Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non réalisation des résultats escomptés ?
* Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?
* Dans quelles mesure les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ?
* Un système de gestion axé sur les résultats (GAR) a-t-il été établit et mis en œuvre en lien avec le système de (GAR) global du Bureau pays ?
* Quelles sont les retombées de l'intervention - prévues et imprévues, positives et négatives - y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?
* Les populations cibles du projet ont-elles réellement bénéficié des changements apportés par le projet ?

**V3. Efficience**

L’efficience concerne la manière dont les ressources / intrants (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties de façon économe en résultats. C’est un terme économique qui signifie que le projet utilise les ressources les moins coûteuses possibles afin d'atteindre les résultats souhaités. Cela nécessite généralement de comparer des approches alternatives pour atteindre les mêmes résultats et de voir si le processus le plus efficace a été adopté.

* Le projet a-t-il utilisé les ressources de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?
* Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ?
* Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ?
* Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation optimale des ressources ?

**V4.** **La durabilité**

* Dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés à assurer la continuité et étendre les activités du projet ?
* Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l’échelle des stratégies et résultats du projet ?
* Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires notamment nationales ?

L’évaluation sera conçue de sorte à procéder une analyse transversale des principaux aspects/sujets ciblés par la mise la mise en œuvre du projet :

1. L’accès au foncier et la protection de l’environnement
2. L’appui à la structuration de la chaîne de valeur et à l’organisation à la base
3. L’adaptation des cibles aux méthodes et techniques de production biologique
4. Le renforcement des capacités sur les procédures de certification biologique et la traçabilité
5. L’appui à la diversification de l’offre de produits, la valorisation des produits du karité et à l’accès au marché
6. La mobilisation et l’implication des communautés, acteurs locaux et partenaires institutionnels

L’évaluation intégrera également une analyse organisationnelle de la FIKACI, afin de fournir aux différentes parties prenantes au projet, des orientations ou suggestions qui permettront de définir un modèle économique qui offre les meilleures possibilités à la fois de rentabilité, d’une redistribution équitable des revenus de la certification entre tous les acteurs de la chaîne de valeur, et d’une durabilité de l’intervention.

La liste des questions n’est pas exhaustive. L'équipe des évaluateurs pourra engager des discussions avec les parties prenantes et envisager d’ajouter d’autres critères d’évaluation relatifs à la valeur ajoutée du programme, au partenariat, à l’innovation, à la flexibilité, etc. et/ou revoir la liste des questions clés ci-dessus définies.

Sur la base de ces consultations, l'évaluateur(e) élaborera une matrice d'évaluation qui comprendra les questions-clés, les critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information à utiliser ainsi que les moyens de contre-référence.

**V. CHAMP D’APPLICATION DE L’EVALUATION**

L’évaluation portera sur toute la période de mise en œuvre du projet, Mai 2017 à Novembre 2018 et dans toutes les zones d’intervention couvertes par le projet.

**VI. METHODOLOGIE (PROCESSUS ET METHODE)**

L’Evaluation abordera une méthode mixte (qualitative et quantitative). Elle sera menée suivant les normes d’évaluation d’ONU FEMMES et du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (GNUE) en intégrant les droits humains et l’égalité des sexes. Le processus d’évaluation sera participatif de la planification à la livraison du rapport final.

La méthodologie doit clairement viser la mise en évidence des enjeux du genre dans la mise en œuvre du programme. Ceci est l’un des éléments par lesquels cette évaluation sera passée au crible des examens visant la classification des rapports selon les critères[[1]](#endnote-1) du « UN-SWAP[[2]](#footnote-1) ».

Globalement, l’évaluation commencera par une phase de préparation, ensuite le Consultant National effectuera une mission de collecte de données dans les sites d’intervention du projet. Du retour de cette mission, il présentera un rapport de mission à ONUFEMMES et préparera l’aide-mémoire pour un atelier de restitution. Au cours de cet atelier, il présentera les principaux constats et conclusions. Il procèdera si nécessaire à une collecte des données complémentaires en vue d’intégrer les amendements de l’atelier de restitution. Un rapport provisoire sera produit et soumis à l’appréciation du bureau ONUFEMMES. Enfin, le Consultant National produira le rapport final de l’évaluation.

La méthode d'évaluation inclura les éléments suivants :

* Une conception de l'évaluation qui s’appuie sur les questions d'évaluation détaillées et retenues, puis organisées en une matrice d'évaluation,
* Les instruments et outils (entretiens, observations, groupes de discussion, revue littéraire, enquête, visites de sites, etc.) seront utilisés pour recueillir des informations et des données pertinentes, y compris l'identification d'une variété d'informateurs clés à interviewer ;
* Les approches pour l'analyse et l'interprétation des données (par exemple les types d'analyse de données utilisées, les instruments de collecte de données, le niveau de précision, les méthodes d'échantillonnage);

Concernant la méthode, le consultant effectuera :

* Une revue documentaire : Une analyse documentaire y compris le système de suivi-évaluation ;
* Des entretiens avec les diverses parties prenantes du projet (équipe du projet, les partenaires locaux du projet, les responsables d’ONUFEMMES, les bénéficiaires du projet, les autorités administratives
* Des interviews individuels et focus group : les autres acteurs de développement les groupes diverses des bénéficiaires (comités de suivi locaux, des membres des coopératives, les membres de leurs familles, leaders traditionnels et religieux etc.)
* Des observations directes sur le terrain au sujet des activités génératrices de revenus ;
* Une analyse des données de base et secondaire en privilégiant une approche de triangulation.

La liste des sources d'informations recueillies sera annexée au rapport (sources : les documents, les bases de données institutionnelles, les dossiers financiers, les bénéficiaires, le personnel, les bailleurs de fonds, les experts, les représentants du gouvernement et les groupes communautaires, les media) ;

**VII. PARTIES PRENANTES**

Les principales parties prenantes qui participeront à cette évaluation sont les suivantes :

* Le groupe de gestion de l’évaluation : qui participera à la préparation et à la conduite de cette évaluation.
* Le groupe de référence qui participera à la lecture du rapport de démarrage et à la validation du rapport provisoire.
* Les partenaires de mise en œuvre de ce projet qui participeront à la conduite de cette évaluation.
* Les bénéficiaires du projet qui participeront à la réalisation de cette évaluation.
* Le Consultant National qui conduira l'évaluation jusqu’à sa finalisation

**VIII. CHRONOGRAMME**

L’évaluation se déroulera sur une période de 20 jours ouvrables.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tâches** | **Délais (en nbre de jrs)** | **Personne responsable** |
| Phase de préparation et transmission du rapport de démarrage | 2 | Le consultant national |
| Séance de travail avec ONUFEMMES | 1 | Le consultant national |
| Phase de collecte de données | 6 | Le consultant national |
| Phase de l’analyse de données et production du draft rapport final | 6 | Le consultant national |
| Rédaction et présentation du rapport finale | 5 | Le consultant national |

**IX. PRODUITS ATTENDUS**

L’évaluateur devra présenter les rapports suivants, transmis en version papier (format A4) et sur support informatique (email, clé USB) en format Word et Excel en français, comme l’indique le tableau suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Description des livrables** | **Délais de soumission** | **Personne responsable** |
| Rapport de démarrage | En consultation avec l’équipe d’ONU Femmes et le Groupe de référence, le consultant national élaborera une méthodologie et des instruments de collecte de données et un plan d'évaluation conformes aux Termes de Référence. | **12 Juillet 2019** | le consultant national |
| Présentation des conclusions préliminaires | Dès la fin de la collecte de données, le consultant national animera une séance de présentation des résultats préliminaires de manière à offrir aux parties prenantes l’opportunité d’apporter des contributions et autres commentaires aux premières conclusions et autres résultats issus de l’analyse des données. | **31 Juillet 2019** | le consultant national |
| Rapport provisoire | La première mouture du rapport devra être soumise pour examen et commentaires au groupe de référence. En deuxième temps, la version améliorée du rapport d’évaluation sera soumise au groupe de gestion de l’évaluation. | **10 Aout 2019** | le consultant national |
| Rapport final d’évaluation | Le rapport d'évaluation final aura pris en compte tous les commentaires reçus du Groupe de Référence et du groupe de gestion de l’évaluation. | **20 Aout 2019** | le consultant national |

**X. GESTION DE L'EVALUATION : RÔLES et RESPONSABILITÉS**

Le processus d'évaluation du projet sera dirigé par le **comité de gestion de l'évaluation** qui fournit l’orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Le gestionnaire des tâches de l'évaluation sera responsable de la supervision quotidienne de l'évaluation pour la production d’un rapport de bonne qualité et en vue de minimiser les risques éventuels qui pourraient survenir au cours du processus. Le travail du consultant, chargé de l'évaluation, sera supervisé par le **gestionnaire de l'évaluation**. Par contre, les aspects logistiques de l’évaluation liés aux consultations à Abidjan ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité de l’évaluateur. ONU Femmes s’occupera des aspects logistiques liés aux voyages à l’intérieur du pays (DSA, Transports) et de l’organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d’évaluation (validation, vulgarisation).

Le **groupe de référence** est essentiel pour s’assurer que l’approche utilisée dans l’évaluation est solide et pertinente pour les parties prenantes présentes lors du processus. Les membres du groupe de référence donneront des commentaires et des conseils à chaque étape du processus de l’évaluation : les termes de références, le rapport de démarrage, et pré-rapport de l’évaluation. Au besoin, ils feront des suggestions aux commanditaires pour la réorientation du processus d’évaluation.

| **Structure Organisationnelle** | **Fonction** | **Membres** |
| --- | --- | --- |
| *Comité de direction de l'Évaluation* | * Approuve l’initiation de l’évaluation, ses Termes de Référence et la dissémination de ses conclusions Émet une réponse administrative à la suite des recommandations du rapport d’évaluation | * Représentante du Bureau Pays (ONU Femmes) |
| *Comité de gestion de l'Évaluation* | * Gère la sélection des consultants, les arrangements contractuels ainsi que les paiements * Garantit l'indépendance de l’évaluation * Assure la diffusion des conclusions et recommandations | * Gestionnaire de l’Évaluation : Chargé du suivi et évaluation ONU FEMMES CIV * Le Spécialiste en Évaluation au Bureau régional Afrique de l’Ouest et du Centre de ONU Femmes à Dakar |
| *Groupe de référence*  *(Organe consultatif)* | * Passe en revue le cahier des charges de l’évaluation * Émet des avis techniques à des étapes-clés de l’évaluation (rapport de conception initial, première version du rapport d’évaluation) * Appui la diffusion du rapport final de l’évaluation, en particulier les conclusions et recommandations | **Coordination** :   * Madeleine OKA-Balima, Responsables Programmes   **Membres** :   * Le MFFE (Ministère de la Femme, de la Famille et de l’Enfant * Le Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural * FIKACI * FAO * ONUDI * UNIVERSITE DE KORHOGO * Préfecture de Bouna * Préfecture de Korhogo * Préfecture de Ferkessédougou |

**XI. PROFIL REQUIS DU CONSULTANT NATIONAL**

L’évaluation sera effectuée par un Consultant National.

**Profil du consultant national :**

L’évaluateur aura au minimum la combinaison de compétences et expérience suivantes :

1. Etre titulaire d’un diplôme d’études supérieures en sciences humaines, sociologie, démographie, économie, droit ou autres disciplines connexes, niveau BAC + 5 minimum ;
2. Avoir une bonne connaissance des conventions, concepts et enjeux du genre, être à même d’apprécier l’intégration du genre, être familier avec les principaux outils ;
3. Avoir une bonne connaissance des normes et standards d’évaluations du Groupe des Nations Unies pour l’Evaluation (GNUE) ;
4. Avoir une bonne maîtrise des processus et approches participatives, notamment en matière d’autonomisation économique des femmes ;
5. Bonne maîtrise des techniques de collecte et d’analyse des données quantitatives et qualitatives ;
6. Avoir une excellente capacité d’analyse, de rédaction et de synthèse ;
7. Justifier d’une expérience avérée d’au moins 6 ans en matière de conception, suivi et d’évaluation de programmes/projets, en particulier dans le secteur du développement agricole ;
8. Être familier des concepts et de l’opérationnalisation de la planification des politiques et programmes et de la gestion de projets / programme selon la démarche « gestion axée sur des résultats », notamment l’évaluation des produits, effet et impacts ;
9. Avoir une bonne connaissance de l’environnement socio-politique et du contexte agricole de la Cote d’Ivoire ;
10. Avoir une expérience de collaboration avec les institutions, les partenaires au développement et les organisations de la société civile, en particulier des activistes du genre et des VBG ;
11. Faire preuve de réactivité, d’objectivité, d’organisation et avoir une bonne méthodologie dans l’exécution du travail d’évaluation
12. Une expérience avec le système des Nations Unies, une bonne connaissance du mandat d’ONU Femmes et de ses cadres programmatiques et des règles et procédures des Nations Unies constituerait un atout.
13. Faire preuve d’une capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis et à travailler sous pression ;
14. Avoir une excellente maîtrise du français et bon niveau de l’anglais ;
15. Avoir une bonne maîtrise de l’outil informatique (Internet, World, Excel et Powerpoint);
16. Etre libre de tout engagement durant la période de la consultation.

**XII. PROCEDURE DE SOUMISSION**

Les candidats intéressés sont appelés à postuler suivant les indications ci-dessous et la date limite indiquée dans l’appel d’offres

Les paiements seront effectués comme suit :

• 20% du paiement total à la soumission du rapport de démarrage ;

• 40% du paiement total à la livraison du pré-rapport ;

• 40% du paiement total à la livraison du rapport final d'évaluation.

**Les candidats intéressés doivent postuler au plus tard le 17 mars 2017**

1. Une lettre de motivation indiquant la disponibilité du consultant durant la période de l’évaluation (avril- mai 2017)
2. CV du/de la consultant(e) n’excédant pas 4 pages.
3. Références de réalisation des missions similaires et contact des organisations pour lesquelles l’évaluateur a réalisé des travaux précédemment.
4. Une offre financière comprenant les honoraires, les frais de conception et de diffusion des outils de collecte de données.
5. Les candidats présélectionnés seront invités à soumettre deux rapports récents d’évaluation dont le candidat a été le principal auteur.
6. Une courte entrevue est prévue pour la sélection finale.

**XIII. CODE ETHIQUE ET DE CONDUITE**

ONU Femmes a élaboré un formulaire d’entente entre les consultants en évaluation, pour les évaluateurs qui doivent être signés dans le cadre du processus de passation des marchés, qui est basé sur les lignes directrices éthiques GNUE et un code de conduite. Ces documents seront annexés au contrat. Les lignes directrices du GNUE notent l'importance de la conduite éthique pour les raisons suivantes :

1. L'utilisation responsable du pouvoir : Tous ceux qui sont engagés dans les processus d'évaluation sont chargés de veiller à la bonne réalisation de l'évaluation.
2. Assurer la crédibilité : Avec une évaluation équitable, impartiale et complète, les parties prenantes sont plus susceptibles d'avoir foi dans les résultats d'une évaluation et de prendre note des recommandations.
3. L'utilisation responsable des ressources : La conduite conforme à l’éthique durant l'évaluation augmente la crédibilité de l'évaluation et donc la probabilité que l'investissement dans l'évaluation se traduise par une amélioration des résultats.

Les évaluateurs sont tenus de fournir un plan détaillé sur la façon dont les principes suivants seront assurés tout au long de l'évaluation (voir GNUE orientation éthique pour les descriptions): 1) Le respect de la dignité et de la diversité; 2) Le droit à l'autodétermination; 3) Une représentation équitable; 4) Le respect des codes pour les groupes vulnérables (par exemple, l'éthique de la recherche impliquant des jeunes enfants ou des groupes vulnérables); 5) Réparation; 6) La confidentialité; et 7) L'évitement de dommages.

Des garanties spécifiques doivent être mises en place pour protéger la sécurité (physique et psychologique) des répondants et ceux qui collectent les données. Ceux-ci devraient inclure :

1. Un plan est en place pour protéger les droits du défendeur, y compris la vie privée et la confidentialité
2. L'intervieweur ou collecteur de données est formé dans la collecte des informations sensibles, et si le sujet de l'évaluation se concentre sur la violence contre les femmes, ils devraient avoir une expérience préalable dans ce domaine
3. Les outils de collecte de données sont conçus d'une manière qui soit culturellement appropriée et ne créent pas de problèmes aux répondants
4. Visites de collecte de données sont organisées au temps et lieu appropriés de manière à minimiser les risques pour les répondants
5. L'intervieweur ou collecteur de données est en mesure de fournir des informations sur la façon dont les individus en situation de risque peuvent demander un soutien.

La valeur ajoutée de l’évaluation est son évaluation impartiale et systématique du programme ou de l'intervention. Comme pour les autres étapes de l'évaluation, l'implication des parties prenantes ne doit pas interférer avec l'impartialité de l'évaluation.

L'évaluateur (s) prend la décision finale sur les constatations, conclusions et recommandations du rapport d'évaluation et l'évaluateur doit être protégé des pressions pour modifier les informations dans le rapport.

En outre, si l'évaluateur (s) identifie les problèmes d'actes répréhensibles, de fraude ou autre comportement contraire à l'éthique, les procédures de l'ONU Femmes doivent être suivies et la confidentialité maintenue. Le cadre juridique de l'ONU Femmes chargé de résoudre le problème de non-conformité avec les normes de conduite des Nations Unies, et d'accompagner les politiques de protection contre les représailles et interdisant le harcèlement et l'abus de pouvoir, de fournir un cadre cohérent visant à créer et à maintenir un environnement de travail harmonieux, veiller à ce que les membres du personnel ne s se livrent pas à tout acte répréhensible et que toutes les allégations d'actes répréhensibles soient signalées sans délai, une enquête et des mesures appropriées prises pour parvenir à la responsabilisation. Le cadre juridique de l’ONU Femmes chargé d’assurer la conformité avec les normes de conduite des Nations Unies définit la faute et les mécanismes au sein de l'ONU Femmes pour signaler et d'enquêter sur elle. Plus d'informations peuvent être fournies par l'ONU Femmes, si nécessaire.

**XIV - ANNEXES**

**Annex 1 UN Women GERAAS evaluation quality assessment checklist**

Guidance on the UN Women Global Evaluation Report Assessment and Analysis System (GERAAS) is available at: [http://www.unwomen.org/en/about-us/evaluation/decentralized-evaluation](http://www.unwomen.org/en/about-us/evaluation/decentralized-evaluations)

**Annex 2 UN Women Evaluation Consultants Agreement Form**

UN Women Evaluation Consultants Agreement Form: <http://gate.unwomen.org/>

UNEG Ethical Guidelines and Code of Conduct for Evaluation in the UN system <http://www.uneval.org/document/detail/100>

**Annex 3 UNEG Norms and Standards for evaluation**

UNEG Norms: UNEG website <http://unevaluation.org/document/detail/21>

UNEG Standards: UNEG website <http://unevaluation.org/document/detail/22>

**Annex 4  UN Women Evaluation Handbook**

UN Women Independent Evaluation Office website <http://genderevaluation.unwomen.org/en/evaluation-handbook>

**Annex 5 Resources for data on gender equality and human rights**

* UN Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) – Universal Human Rights Index: <http://uhri.ohchr.org/en>
* UN Statistics – Gender Statistics: <http://genderstats.org/>
* UNDP Human Development Report – Gender Inequality Index:<http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>
* World Bank – Gender Equality Data and Statistics: <http://datatopics.worldbank.org/gender/>

1. [UN SWAP EPI Technical Guidance and Scorecard](http://www.uneval.org/document/detail/1452).

   Nous serons jugés sur la base des critères de qualité suivants du rapport d’évaluation :

   1. GEEW is integrated in the evaluation scope of analysis and evaluation indicators are designed in a way that ensures GEEW related data will be collected.
   2. GEEW is integrated in evaluation criteria and evaluation questions are included that specifically address how GEEW has been integrated into the design, planning, implementation of the intervention and the results achieved;
   3. A gender-responsive methodology, methods and tools, and data analysis techniques are selected.
   4. Evaluation findings, conclusions and recommendations reflect a gender analysis.

   [↑](#endnote-ref-1)
2. [UN SWAP EPI Technical Guidance and Scorecard](http://www.uneval.org/document/detail/1452).

   Nous serons jugés sur la base des critères de qualité suivants du rapport d’évaluation :

   1. GEEW is integrated in the evaluation scope of analysis and evaluation indicators are designed in a way that ensures GEEW related data will be collected.
   2. GEEW is integrated in evaluation criteria and evaluation questions are included that specifically address how GEEW has been integrated into the design, planning, implementation of the intervention and the results achieved;
   3. A gender-responsive methodology, methods and tools, and data analysis techniques are selected.
   4. Evaluation findings, conclusions and recommendations reflect a gender analysis.

   [↑](#footnote-ref-1)